

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil Municipal : 23  
Nombre de membres en exercice : 15  
Quorum : 8  
Nombre de membres présents : 12  
Vote : 14 Pour - 0 Contre - 0 Abstention

Secrétaire de séance : **Mme Fanny ABRIAT**

**Le Seize Décembre Deux Mille Vingt Cinq**, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 10 Décembre 2025 conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient présents :**

M. Bernard MAUZÉ – Maire  
M. Michel GOURJAULT, M. Éric COUSIN - Adjoints  
Mme Fanny ABRIAT, M. Laurent LANCEREAU, M. Pascal DARDILLAC - Conseillers Municipaux délégués  
Mme Françoise MARTIN, Mme Viviane BETOULLE, M. Franck HUET, Mme Elisabeth LOUIS, M. Guillaume AUTEXIER, M. Aurélien TESTIER formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 15 membres.

**Excusées avec pouvoir** : Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs suivants ont été donnés :

<b>MANDANT</b>	<b>MANDATAIRE</b>
Mme Stéphanie VERRIER	Mme Fanny ABRIAT
Mme Michelle ECLERCY	M. Bernard MAUZÉ

**Absente** : Mme Virginie SILLARD

**Délibération n°70/2025  
APPROBATION DES TARIFS DES SALLES POUR L'ANNÉE 2026**

Monsieur le Maire propose d'examiner les tarifs des locations de salles et de les fixer pour l'année 2026. L'augmentation proposée des tarifs est globalement de 2 %.

Il rappelle, par ailleurs, que la proposition suivante a été validée par le bureau municipal et par la commission de travail du conseil municipal.

<b>UNE JOURNÉE OU UNE SOIRÉE (8h00 - 18h00 ou 18h00 - 8h00)</b> Sans manutention/nettoyage fait				
	Salle de Glvray	Salle Jean Monnet	Salle Robert MARCHESSA * de 18 h à minuit	Salle de la Rotonde
✓ Associations ligugéennes	82.00 €	0 €	0 €	0 €
✓ Habitants Ligugéens	103.00 €	82.00 €	71.00 €	71.00 €
✓ CE Ligugéens/Associations intercommunales	206.00 €	82.00 €	100.00 €	100.00 €
✓ Associations, CE et personnes extérieures	455.00 €	103.00 €	195.00 €	195.00 €
✓ Organisation de repas ou d'animations payantes (pour une personne privée)				
- De la Commune	437.00 €			
- Hors Commune	1000.00 €			

**AR Prefecture**

086-218601334-20251216-D070\_2025-DE  
Reçu le 22/12/2025  
Publié le 22/12/2025

<b>UN JOUR (le week-end)</b> <b>(8h00 - 8h00)</b> <b>Sans manutention/nettoyage fait</b>			
	<b>Salle de Givray</b>	<b>Salle Jean Monnet</b>	<b>Salle de la Rotonde</b>
✓ Associations ligugéennes	<b>82.00 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
✓ Habitants Ligugéens	<b>206.00 €</b>	<b>82.00 €</b>	<b>82.00 €</b>
✓ CE Ligugéens/Associations intercommunales	<b>416.00 €</b>	<b>82.00 €</b>	<b>195.00 €</b>
✓ Associations, CE et personnes extérieures	<b>765.00 €</b>	<b>241.00 €</b>	<b>416.00 €</b>
✓ Organisation de repas ou d'animations payantes (pour une personne privée)			
- De la Commune	<b>765.00 €</b>		
- Hors Commune	<b>1 637.00 €</b>		

<b>UNE JOURNÉE (8h00 - 8h00)</b> <b>Lundi - mardi - jeudi - vendredi (hors vacances scolaires)</b>	
	<b>Salle de Givray</b>
✓ Associations	<b>330.00 €</b>
✓ Autres organismes	<b>330.00 €</b>
✓ Collectivités non partenaires	<b>330.00 €</b>
✓ Collectivités partenaires	<b>0 €</b>

<b>UN WEEK-END (du Vendredi 18h00 au Lundi 8h00)</b> <b>Sans manutention/nettoyage fait</b>				
	<b>Salle de Givray</b>	<b>Salle Jean Monnet</b>	<b>Salle Robert MARCHETTO</b> * avec arrêt à minuit	<b>Salle de la Rotonde</b>
✓ Associations ligugéennes	<b>195.00 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
✓ Habitants Ligugéens	<b>416.00 €</b>	<b>195.00 €</b>	<b>160.00 €</b>	<b>195.00 €</b>
✓ CE Ligugéens/Associations intercommunales	<b>709.00 €</b>	<b>195.00 €</b>	<b>320.00 €</b>	<b>416.00 €</b>
✓ Banquet des Anciens Combattants du 11/11	<b>0 €</b>			
✓ Associations, CE et personnes extérieures	<b>1 200.00 €</b>	<b>416.00 €</b>	<b>640.00 €</b>	<b>818.00 €</b>
✓ Organisation de repas ou d'animations payantes (pour une personne privée)				
- De la Commune	<b>1 310.00 €</b>			
- Hors Commune	<b>2 070.00 €</b>			

**Tarif « souplesse » pour la location de la Salle de Givray :** Il permet d'arriver avant l'heure ou de partir après l'heure officielle de la location. Ces temps sont divisés en heure. Chaque temps en plus à l'arrivée ou en plus au départ sera facturé 5 % du prix de base de location.

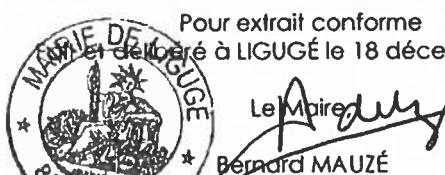
**CAUTIONS**

- ✓ Caution pour la location du four de Virolet (Uniquement pour les associations Ligugéennes) : 1 000 €
- ✓ Caution pour la location de la salle de Givray) : 1 000 €

La Commune se réserve le droit de ne pas louer les salles si elle considère que la location envisagée ne correspond pas à une activité respectueuse de l'environnement, du lieu, du matériel, des bâtiments etc... Les salles ne seront pas louées si ces locations entravent de façon significative et récurrente les activités prévues de la vie associative.

Après avoir entendu ces informations, après avoir examiné cette proposition et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ D'approuver les tarifs des salles communales présentés ci-dessus pour l'année 2026.
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir dans ce dossier.



Pour extrait conforme  
et délibéré à LIGUGÉ le 18 décembre 2025

Le Maire *[Signature]*

\* Bernard MAUZÉ

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15, Boulevard Lassac - CS 80541 86020 POITIERS Cedex - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet

AR Préfecture